



## **Modalités de fonctionnement de l'étude dirigée**

L'inscription d'un enfant au service d'étude vaut acceptation des modalités de fonctionnement ci-dessous.

### **Modalités d'inscription :**

- L'inscription est annuelle ; elle se fait via le Portail Familles <https://boisleroi.portail-familles.app/home>
- Pour toute modification concernant la participation de leur enfant à l'Etude, les parents informent la Direction Vie de l'enfant ([accueil.enfance@ville-boisleroi.fr](mailto:accueil.enfance@ville-boisleroi.fr)) ainsi que le maître d'étude (mot dans le cahier de liaison).
- Les interruptions en cours d'année sont examinées au cas par cas par la Direction Vie de l'enfant.

### **Une étude sous la responsabilité du maître d'étude :**

- Pendant l'étude, les enfants sont sous la surveillance des maîtres d'étude.
- Les parents doivent consulter le cahier de liaison de leur enfant afin de s'informer de tout message du maître d'étude.
- L'étude étant un lieu de travail, les élèves indisciplinés pourront être exclus à la demande des maîtres d'étude, temporairement ou définitivement, après information des parents.

### **Fonctionnement de l'étude :**

- De 16h30 à 17h00, une récréation surveillée par les maîtres d'études permet aux enfants de se détendre et de prendre leur goûter (fourni par les parents).
- De 17h00 à 18h00, les enfants sont répartis dans les classes et font leurs devoirs, accompagnés par leur maître d'étude.

### **Sortie d'étude :**

- À 18h00 pour l'école Olivier Métra et entre 18H00 et 18H15 pour l'école des Viarons, les parents, ou toute autre personne autorisée par eux, viennent chercher l'enfant à l'école. Les enfants peuvent partir seuls sur autorisation précisée sur le Portail Familles par les détenteurs de l'autorité parentale.
- Sauf cas exceptionnel sur lequel le maître d'étude aura préalablement donné son accord, un enfant ne quitte pas l'étude avant l'heure prévue de sortie.
- Un accueil de loisirs post-étude est possible. L'inscription s'effectue via le Portail Familles, comme pour les autres inscriptions à l'Accueil de loisirs.

**Tout enfant non repris à la sortie de l'étude et non autorisé à partir seul sera accompagné à l'Accueil de loisirs (accueil jusqu'à 19h00).**

### **Tarifs :**

- La facturation de l'Etude correspond à un tarif journalier sur une inscription annuelle.
- La facturation de l'Accueil de loisirs « post-étude » correspond à un tarif unique post scolaire comprenant l'étude.
- Les tarifs sont consultables sur le site Internet : [www.ville-boisleroi.fr](http://www.ville-boisleroi.fr) / rubrique « services périscolaires » ou sur le Portail Familles <https://boisleroi.portail-familles.app/home> .